



Cabinet du Maire
Tél : 01 69 49 64 51

ARRETE N°2026/160
Donnant temporairement délégation de signature à
Madame Annie FONTGARNAND - Première Maire-Adjointe

Le Maire de la Commune de Crosne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté N°2020-159 donnant délégation de signature à Madame Annie FONTGARNAND – 1^{ère} Maire-Adjointe,

- **CONSIDERANT** qu'en l'absence de Monsieur Michaël DAMIATI, Maire de Crosne, du 10 juin 2026 au 13 juin 2026 inclus, il est nécessaire de donner délégation de signature à Madame Annie FONTGARNAND.

ARRETE

ARTICLE 1 :	Délégation de signature est donnée à Madame Annie FONTGARNAND, 1 ^{ère} Maire-Adjointe de la commune de Crosne, à l'effet de signer, sous la responsabilité du Maire, en ses lieu et place, soit du 10 juin 2026 au 13 juin 2026 inclus, toutes correspondances et actes divers.
ARTICLE 2 :	Le présent arrêté sera consigné au registre des arrêtés municipaux.
ARTICLE 3 :	La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à : <ul style="list-style-type: none">• Madame la Préfète de l'Essonne• Monsieur le Trésorier du Centre des finances de Yerres• L'intéressée

Fait à Crosne, le 8 juin 2026

Le Maire de Crosne
Michaël DAMIATI

<p>Le Maire :</p> <ul style="list-style-type: none">-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte-Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. <p>Notifié le <u>08/06/2026</u></p> <p>Signature de Mme Annie FONTGARNAND</p>
--